

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141106-2014_B411-DE
Date de télétransmission : 13/11/2014
Date de réception préfecture : 13/11/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B411

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la construction de l'ouvrage d'art de franchissement de l'A8 (n°13M149)

Le 6 novembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 octobre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à FREGEAC Olivier – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à LAGIER Robert – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque, donne pouvoir à MEÏ Roger

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_04

BUREAU DU 6 NOVEMBRE 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Alexandre GALLESE

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à la construction de l'ouvrage d'art de franchissement de l'A8 (n°13M149)
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il vous est demandé d'approuver le présent marché passé sous forme d'appel d'offres restreint, dans le cadre de l'Opération Parc Relais du Krypton à Aix en Provence.
Cette consultation porte sur la construction de l'ouvrage d'art de franchissement de l'A8, dans le prolongement de la rue Paul Guigou.
L'ouvrage d'art à usage de transports multimodaux : voies de bus, pistes cyclables et voies piétonnes, reliera la gare routière adossée au parc de stationnement aux quartiers sud de la ville.

Exposé des motifs :

Objet du marché :

La consultation avait pour objet un appel d'offres restreint relatif à l'Opération Parc Relais du Krypton à Aix en Provence : construction de l'ouvrage d'art de franchissement de l'autoroute de l'A8.

Économie du marché :

La consultation n'était pas allotie.

La consultation autorise des variantes :

Les concurrents devaient présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).

Les candidats pouvaient présenter des variantes limitées dérogeant aux dispositions du cahier des clauses techniques particulières et de ses pièces annexes pour les seuls points suivants :

- La conception et le mode de réalisation des rampes d'accès : fondations et remblaiement
- La qualité des aciers de charpente,
- La préfabrication ou le coulage en place du tablier,
- La préfabrication ou le coulage en place des ouvrages, murs, ouvrages hydrauliques ou autres ouvrages.

Les solutions variantes devaient respecter le projet de base en ce qui concerne la partie architecturale :

- La forme des piles et leur nombre, la forme des culées et des murs, le choix des parements,
- Le profil en long et le gabarit,
- La longueur de l'ouvrage et les dispositions d'aménagement de rive,
- L'aspect général de l'ouvrage, en particulier la forme de l'intrados du tablier.

Le marché ne présente pas de PSE, ni de tranches.

Estimation du marché :

Le marché est estimé à 6 118 778 euros TTC

Durée du marché :

La durée du marché est fixée à 30 mois, dont la période de préparation de 3 mois comprise dans la période d'exécution de 14 mois et le délai de garantie de parfait achèvement de 12 mois.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres restreint qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 16 décembre 2013 aux journaux suivants : JOUE, BOAMP, Le moniteur, La Provence, TPBM, plateforme achat public et diffusé sur le Profil acheteur (Achatpublic.com) de la CPA.

En date du 24 décembre 2013, un avis rectificatif a apporté une précision quant aux modalités de présentation des candidatures (article 51.IV interdisant aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuels et de membres de ou plusieurs groupement) et a été adressé aux mêmes journaux.

La date limite de réception des offres était fixée au : 16/01/2014 à 12h00.

Critères de sélection des candidatures :

L'avis d'appel public à candidature fixait les niveaux minimums suivants :

Pour la capacité financière, il est exigé un chiffre d'affaire minimum moyen sur les trois dernières années de 9 500 000 euro(s).

Pour la vérification de la capacité professionnelle, les qualifications minimales requises sont : certificats professionnelle FNTP pour l'ouvrage d'art 111 : ouvrages de haute technicité ; pour les ouvrages métalliques : 121 ouvrages de haute technicité ou références équivalentes.

Les critères de sélection des candidats remplissant les exigences de capacité financières, professionnelles et techniques minimales étaient les suivantes :

1/ la capacité financière pondérée à 10%, apprécié au regard du chiffre d'affaire moyen du candidat individuel ou de tous les membres du groupement sur les trois dernières années.

2/ la capacité technique et professionnelle pondérée à 90%, au vu des éléments exigés au III.2.3 de l'avis de candidature en matière:

* d'ouvrages métalliques en caisson de complexité analogue (50%)

*de lançage au dessus de la voirie autoroutière en service ou de lignes SNCF en service (50%)

A l'issue de l'analyse des candidatures, les candidats suivants ont été retenus :

- Groupement DEMATHIEU BARD + EIFFAGE CONSTRUCTION METALLIQUE
- Groupement RAZEL BEC + GAGNE
- Groupement EIFFAGE + BERTHOLD
- Groupement BOUYGUES + ZM

- Entreprise BAUDINCHATEAUNEUF
- Groupement CHANTIERS MODERNES +CAMPENON + MATIERE

En date du 15 juillet 2014, la consultation a été engagée et le DCE a été envoyé à ces 6 candidats.

La date limite pour la remise des offres était fixée initialement au 15 septembre 2014 à 16h00. Elle a été repoussée au 22 septembre 2014, à 16h00.

Les critères pondérés de jugements des offres sont :

1. Prix des prestations - coefficient 0.50 ;
2. Valeur technique - coefficient 0.50.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 octobre a décidé d'attribuer le marché n° 13M149 au groupement EIFFAGE TP/BERTHOLD pour un montant estimatif tiré du DQE de 6 004 506,83 euros TTC, (sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées)

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 60 à 64 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 17 octobre 2014

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°13M149 relatif à la construction de l'ouvrage d'art de franchissement de l'autoroute A8 attribué au groupement EIFFAGE TP/BERTHOLD pour un montant estimatif tiré du DQE de 6 004 506,83 euros TTC, (sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées)

- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section investissement du budget de la CPA Fonction : 824 Nature : 21712 qui dispose des crédits suffisants. ;

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la construction de l'ouvrage d'art de franchissement de l'A8 (n°13M149)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée par la délibération n°2014_A184 du 14 octobre 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



13 NOV. 2014